

naturelles afin que les populations locales bénéficient de la garantie d'occupation des terres;

- (d) des mesures pour améliorer la connaissance du phénomène de la désertification et consistant à:
- (i) promouvoir la recherche ainsi que la collecte, le traitement et l'échange d'informations sur les aspects scientifiques, techniques et socio-économiques de la désertification,
 - (ii) améliorer les moyens nationaux de recherche ainsi que la collecte, le traitement, l'échange et l'analyse d'informations, afin de mieux comprendre le phénomène et de mettre en pratique les résultats des analyses, et
 - (iii) encourager l'étude à moyen et long terme de:
 - l'évolution socio-économique et culturelle dans les zones touchées,
 - l'évolution des ressources naturelles des points de vue qualitatif et quantitatif, et
 - l'interaction entre le climat et la désertification; et
- (e) des mesures pour surveiller et évaluer les effets de la sécheresse et consistant à:
- (i) définir des stratégies pour évaluer les incidences de la variabilité naturelle du climat sur la sécheresse et la désertification au niveau régional et/ou pour utiliser les prévisions concernant la variabilité saisonnière et interannuelle du climat afin de tenter d'atténuer les effets de la sécheresse,
 - (ii) renforcer les capacités d'alerte précoce et d'intervention, instaurer une gestion plus rationnelle des secours d'urgence et de l'aide alimentaire, améliorer les systèmes de stockage et de distribution de denrées alimentaires, les systèmes de protection du bétail et les infrastructures publiques, et promouvoir de nouveaux moyens d'existence dans les zones sujettes à la sécheresse, et
 - (iii) surveiller et évaluer la dégradation écologique pour fournir, en temps voulu, des renseignements fiables sur le processus de dégradation des ressources et la dynamique de ce phénomène afin d'être à même de concevoir de meilleures politiques et mesures de lutte.